
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

PROCES VERBAL

Le cinq avril deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Philippe.

EXCUSÉS : Mesdames GALLAIS Véronique, LACHAUD Elsa, Monsieur LE ROUZIC Ludovic.

Madame Maryline BLANCHARD a été nommée secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 01 mars 2022.

Madame la Maire propose aux élus le rajout d'un sujet à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande d'amendes de police à solliciter avant le 29 avril. Les élus valident l'ordre du jour.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

Présentation des budgets assainissement, lotissement et communal à l'équilibre avec remise des documents détaillés.

- **Budget communal**
 - Dépenses d'investissement 1 704 564.00 €
 - Recettes d'investissement 1 704 564.00 €
 - Dépenses de fonctionnement 1 781 067.80 €
 - Recettes de fonctionnement 1 781 067.80 €

- **Budget d'assainissement**
 - Dépenses d'investissement 174 352.82 €
 - Recettes d'investissement 174 352.82 €
 - Dépenses de fonctionnement 141 280.54 €
 - Recettes de fonctionnement 141 280.54 €

- **Budget lotissement**
 - Dépenses d'investissement 919 851.51 €
 - Recettes d'investissement 919 851.51 €
 - Dépenses de fonctionnement 1 067 544.74 €
 - Recettes de fonctionnement 1 067 544.74 €

Le budget communal 2022 étudié en commission finances du lundi 28 mars, est présenté en détail aux membres du conseil municipal.

Il est également rappelé que la taxe d'aménagement de la zone artisanale sera reversée à l'intercommunalité.

Après échanges sur ces informations, les membres présents adoptent à l'unanimité les budgets présentés

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2022

Madame la Maire informe les élus de l'augmentation nationale de 3,40 % des bases de taxes foncières. Pour rappel, les taux de référence pour 2021 avaient été fixés ainsi : 25,80 % pour la taxe foncière bâtie (TFB) et 23,90 % pour la taxe foncière non bâtie (TFNB).

Madame la Maire présente plusieurs simulations de taux étudiés en commission « Finances », accompagnées d'une projection de l'évolution des frais de fonctionnement jusqu'à la fin du mandat et d'une présentation des taux appliqués dans les communes voisines.

Il est notamment rappelé les frais relatifs au fonctionnement du foyer jeunes pour 40 000 € par an, les charges relatives à la gestion des espaces verts et entretien des bâtiments qui reviendront certainement à plus ou moins court terme à la charge de la commune.

Les élus, après avoir échangé sur une fiscalité qui permette de répondre aux charges futures de la commune et qui ne pèse pas trop sur les ménages au vu de la conjoncture actuelle, ont décidé de procéder au vote à bulletin secret sur 3 simulations.

VOTE : 2 voix pour la simulation 1, avec un taux d'augmentation de 2,50 %
12 voix pour la simulation 2, avec un taux d'augmentation de 5,00 %
2 voix pour la simulation 3, avec un taux d'augmentation de 7,33 %

Les taux d'imposition communaux des deux taxes foncières pour 2022 ont ainsi été fixés comme suit :

- taxe foncière (bâti)	27,09 %
- taxe foncière (non bâti)	25,10 %

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022

La commission finances a reconduit les subventions aux associations, majorées de 2 % et arrondies. Le conseil valide cette proposition.

AMENDES DE POLICE

Madame la Maire propose aux membres du conseil de solliciter la Région Pays de la Loire, pour l'obtention des amendes de police 2021, dans le cadre de l'amélioration de circulation et de la sécurité routière, suite à l'installation d'un plateau ralentisseur « rue des Mésanges ».

Les élus autorisent Madame la Maire à proposer le projet de travaux d'aménagement « rue des Mésanges » à la répartition du produit des amendes de police de 2021.

CONVENTION DE SERVITUDE – ATLANTIC’EAU

Dans le cadre d’un renouvellement de canalisation d’eau potable sur la voirie privée de commune à la Groisinière, une convention de servitude pour le passage celle-ci avec la commune est nécessaire.

Après avoir pris connaissance du tracé provisoire de la canalisation d’eau potable, le conseil municipal valide à l’unanimité la convention.

LOTISSEMENT LES HAUTS DU VIGNEAU

Monsieur Philippe PARAIS présente la participation financière entrant dans le budget lotissement pour un montant de 9 653,73 € HT à verser au Sydela pour la mise en place de 4 luminaires, dans le cadre du lotissement les Hauts du Vigneau, situés « rue des Colibris ». Les luminaires seront raccordés sur l’armoire déjà en place.

Il présente par la suite le montant de la participation financière communale pour le lancement de la tranche 1 relative au programme de changement des luminaires à LED de la « rue des Mésanges, de la rue des Hirondelles et de la rue des Roitelets ». Cette participation s’élève à 14 264,81 € HT.

Les élus valident à l’unanimité les 2 participations financières présentées.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MARAIS/RUE DES BRANDES

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU informe les élus du montant du devis présenté par l’entreprise BAUDRY, pour maintenir la largeur de voirie « rue du Marais » à hauteur du ruisseau pour un montant total de 8 875.30 € HT, non prévu dans le marché initial. Les membres du conseil municipal, après discussion, acceptent à l’unanimité le devis et la signature de cet avenant.

Il transmet également l’information donnée par l’entreprise sur l’augmentation actuelle de 30 % du coût du revêtement bitume. Les marchés publics étant révisables, cela générera un surcoût.

TRAVAUX DE VOIRIE EAUX PLUVIALES – L’OGERIE

Des problèmes d’écoulement des eaux pluviales de la voirie dus à une absence de fossé sont constatés à l’Ogerie. Après avoir étudié diverses solutions pour résoudre le problème, il est aujourd’hui proposé des travaux de captation des eaux pluviales suivant un devis de 5 749,00 € HT proposé par l’entreprise BODIN. Le conseil municipal valide à l’unanimité la réalisation des travaux pour le chiffrage annoncé.

TARIF FOYER DES JEUNES - IFAC

L’IFAC a proposé des tarifs déjà pratiqués sur des foyers de jeunes. Le tarif du ticket pour l’adhésion annuelle 2022 serait de 15 €, les séjours courts et les tarifs des sorties et des activités sont quant à eux proposés en fonction du coefficient familial déjà appliqué pour le périscolaire. Le conseil municipal valide l’application de ces tarifs.

Suite au recrutement réalisé par l’IFAC de Madame Slavina PENEAU, en tant que directrice, l’ouverture est programmée pour la mi-mai.

FÊTE DE LA MUSIQUE : LE 25 JUIN 2022

Madame Sabrina JAUNET donne aux membres du conseil, le chiffrage pour la réalisation du feu d'artifice effectué par le groupe FMA (spécialisé dans le spectacle pyrotechnique) qui s'élève à 3 000 € TTC. Le site du Moulin devra être sécurisé. Il faudra ajouter au budget, la sonorisation du site. En plus de nos supports habituels, une communication sera réalisée dans le bulletin de la Communauté de Communes distribué début juin.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Élections présidentielles

Madame la Maire rappelle que les élections présidentielles du 10 et 24 avril se tiendront dans la salle du conseil située à la mairie. Elle informe les élus de l'assouplissement du vote par procuration. Un électeur peut désormais donner procuration à un électeur de son choix même si celui-ci est inscrit sur la liste électorale d'une autre commune. Toutefois, la personne désignée pour voter en tant que mandataire devra toujours voter dans le bureau de vote où est inscrit le mandant (personne donnant la procuration).

Cérémonie du 8 mai

Le départ du défilé vers le monument aux morts est fixé à 10h place de l'Eglise suivi d'un vin d'honneur à 10h45.

Nettoyage cimetière

La prochaine demi-journée de nettoyage du cimetière est programmée pour le samedi 23 avril prochain. Un appel aux stéphanois(es) est lancé. Une communication sera faite sur le site de la commune, la page Facebook et le panneau d'affichage...

Marché

Le marché du 15 avril prochain réunira 10 commerçants avec une petite nouveauté, la présence d'un brasseur. La bibliothèque ouvrira ses portes pour une présentation au public avec une vente de livres.



Madame la Maire lève la séance.